



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LP_Nationale

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Après le droit au divorce et le mariage pour tous ; pour le droit à l'IVG, le 8^{ème} amendement est abrogé en Irlande :

Une nouvelle éclatante victoire du peuple irlandais.

La Fédération nationale de la Libre Pensée se félicite de l'éclatante victoire du **OUI**, à plus de 66%, au référendum organisé le vendredi 25 mai 2018, en vue d'abroger le 8^{ème} amendement de la Constitution de la République d'Irlande qui prohibait de fait tout avortement en protégeant « l'enfant à naître » au nom de son droit à la vie « égal à celui de la mère ». L'avortement, passible de la prison à vie entre 1861 et 2013, et de 14 ans de détention depuis, va ainsi être légalisé en Irlande.

Le projet de loi publié avant le référendum prévoit que l'IVG pourra être pratiquée sans justification pendant les douze premières semaines de grossesse ; jusqu'à vingt-quatre semaines en cas de risque grave pour la santé de la mère ; et ensuite seulement en cas d'anomalie fœtale.



La **Libre Pensée** adresse ses salutations les plus fraternelles au peuple de toute l'Irlande, à toutes les organisations démocratiques, de droit des femmes, aux associations laïques, humanistes, athées, qui ont œuvré pour qu'un tel résultat soit enfin possible.

*Une nouvelle fois, le peuple irlandais s'est prononcé.
Une nouvelle fois, l'Eglise catholique a subi une défaite.*

- En septembre 1983, l'appareil de l'Eglise catholique, encore omnipotent, avait réussi à faire voter à 66,9 % le 8^e amendement à la Constitution qui interdisait l'avortement, même en cas de viol ou d'inceste, même si le bébé souffrait de malformation. Cadencée dans la loi suprême, la prohibition devenait impossible à annuler par la loi.

- En novembre 1995, la République d'Irlande devint le dernier pays européen à légaliser le divorce, par une faible marge de 0,6%, qui deviendra le 15^e amendement à la Constitution irlandaise.

- En mai 2015, le vote en faveur du mariage pour tous rappelait la très forte baisse d'influence de l'Eglise.

En 2009, un rapport dévastateur concluait que la hiérarchie catholique avait systématiquement étouffé les abus physiques et sexuels commis dans plusieurs dizaines d'écoles et d'institutions que le principe de subsidiarité lui avait confiée. L'omerta avait duré pendant des décennies. Les récurrents scandales de pédophilie, la découverte de corps d'enfants et de nouveaux nés à Tuam, en 2014, ont profondément changé la donne.

Au point que Mgr **Diarmuid Martin**, archevêque de Dublin et l'un des plus éminents membres du clergé, déclarait en 2015 : «*C'est une révolution sociale qui s'est produite (...). Il est clair que si ce référendum affirme l'opinion des jeunes, il reste beaucoup à faire à l'Eglise*»

La voie pour une Irlande unie et séculière : Séparer l' Eglise de l'Etat !

Nous écrivions dans un communiqué international, publié le 25 mai 2015, à l'occasion du référendum victorieux à plus de 62% instituant en Irlande le droit au mariage pour tous : «*Une fois franchi ce premier pas décisif, il convient que la République d'Irlande aille jusqu'au bout du principe d'égalité. L'avortement reste illégal en Irlande. La loi indique toujours que la mère et l'enfant à naître ont les mêmes droits. C'est le **VIIIème amendement de la Constitution** voté en 1983 par référendum par 67 % de la population. Le peuple d'Irlande doit pouvoir voter de nouveau.*»

Le peuple irlandais a voté. Le peuple irlandais s'est prononcé sans ambiguïté.

Alors que les 25 et 26 août prochains, le premier ministre irlandais, le Taoiseach **Leo Varadkar** accueillera le pape à Dublin pour clôturer la «*Rencontre mondiale des familles*», l'heure est venue d'amplifier encore cet important succès.

Liz O'Donnell, députée, prenant la parole devant le **Dáil Éireann**, le Parlement de la République à Dublin, ne déclarait-elle pas le 9 novembre 2005 : «*La déférence tenace et attendue qui était la base des relations entre l'Etat et l'Eglise catholique avec une extrême influence en termes de résultats doit cesser absolument*». Et **Ivana Bacik**, sénateur du **Labour Party**, affirmait à son tour le 18 juillet 2010 : «*Le moment est venu d'une campagne pour une Constitution laïque qui représenterait le caractère pluraliste de la société*».

Avec l'**Association Internationale de la Libre Pensée** dont elle est membre, avec toutes les associations laïques, humanistes, athées qui le souhaitent, la **Fédération Nationale de la Libre Pensée** entend ne ménager aucun effort pour aider à ce que soient balayés les derniers vestiges de l'Ordre ancien par la plus stricte Séparation des Eglises et de l'Etat, garantissant la plus absolue liberté de conscience, seule voie pour une Irlande libre et unie.

Paris, le 28 Mai 2018

